



Paris, le 7 décembre 2020

## Lancement du nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie : une étape importante qui doit s'inscrire dans une stratégie cohérente et pérenne

**Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) se félicite de l'annonce par le Gouvernement, samedi 5 décembre 2020, du lancement dans le courant du mois de la procédure de mise en concurrence pour un projet éolien mer posé au large de la Normandie. Cette décision, qui marque une accélération pour le développement d'une filière pour laquelle la France dispose d'atouts majeurs, reste cependant à inscrire dans une démarche stratégique durable, à la fois par la mise en place d'une planification spatiale de long terme du développement de l'éolien en mer et par une cohérence politique réaffirmée dans le soutien à l'ensemble des énergies renouvelables, conformément à la PPE adoptée en avril 2020.**

L'annonce conjointe par les ministres de la Transition énergétique et de la Mer de la zone retenue, au large du Cotentin, pour l'implantation du 8<sup>ème</sup> parc d'éolien en mer français, et du lancement de la procédure d'appel d'offres dès décembre 2020 pour désignation du lauréat en 2022, constitue une excellente nouvelle à double titre. D'une part, elle donne le coup d'envoi à la mise en œuvre d'un projet majeur d'électricité renouvelable, dont la capacité d'environ 1GW fournira la production nécessaire aux besoins d'environ 800 000 foyers.

D'autre part, elle marque une ambition d'accélérer le développement d'une filière pour laquelle la France dispose d'atouts naturels et industriels majeurs, mais où elle a accumulé un retard conséquent sur ses voisins européens. Rappelons que cette annonce intervient très rapidement après la publication du bilan de la concertation menée de novembre 2019 à août 2020 par la Commission nationale du débat public (CNDP), et tire parti de ce débat pour envisager un développement plus régulier de l'éolien en mer en permettant notamment de concevoir un raccordement mutualisé pour 2 GW.

Cette annonce ne constituera cependant une étape majeure dans le décollage de l'éolien en mer français que si elle s'inscrit dans une ambition constante et structurée pour changer d'échelle dans ce domaine. Le SER rappelle en particulier la nécessité que l'Etat adopte des objectifs de long terme ambitieux et mette en place une planification de long terme des zones propices au développement des énergies marines renouvelables et du réseau électrique en mer. Ce cadre et cette visibilité sont indispensables à la pérennisation des investissements et du développement d'une filière industrielle en structuration, avec les chantiers et les emplois qui l'accompagnent. Il est également impératif de maintenir cette accélération dans le temps, en adoptant désormais un rythme régulier dans le lancement des appels d'offres Eolien en mer – dont le dernier, pour mémoire, datait de 2016.



Enfin, l'ambition ainsi affichée ne jouera effectivement un rôle de levier pour le développement de l'éolien en mer que s'il s'inscrit dans une cohérence politique globale et durable au soutien aux énergies renouvelables dans leur ensemble, en tant que vecteurs indispensables de la transition énergétique, conformément à la stratégie et aux objectifs dont la France s'est dotée à travers la Loi de Transition énergétique et la Programmation pluriannuelle de l'énergie. La crédibilité de nos engagements, et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, sont à ce prix.

**Contact presse :**

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)

